

## **20231220 Mediapart**

<https://www.mediapart.fr/journal/politique/201223/la-loi-immigration-va-aggraver-un-racisme-structurel-dans-l-hebergement-d-urgence>

# **La loi immigration va aggraver « un racisme structurel » dans l'hébergement d'urgence**

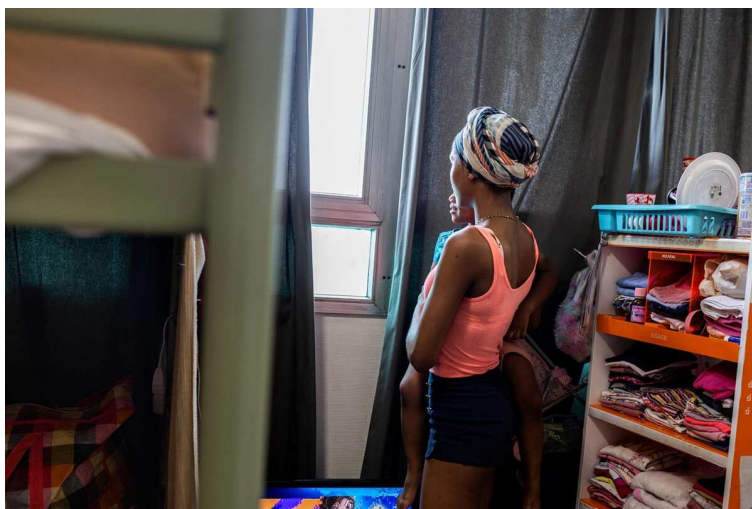
*Le texte, voté mardi 19 décembre, exclut des structures d'urgence les déboutés du droit d'asile et ceux ayant reçu une obligation de quitter le territoire. Une discrimination de plus à l'égard des exilés, souligne la chercheuse Camille Gardesse.*

[Lucie Delaporte](#)

20 décembre 2023 à 17h31

La loi « immigration » adoptée mardi 19 décembre prive d'accès à l'hébergement d'urgence les déboutés du droit d'asile et les personnes visées par une obligation de quitter le territoire (OQTF). Pour la chercheuse Camille Gardesse, maîtresse de conférences à l'École d'urbanisme de Paris, qui a coordonné le livre *Crise du logement, crise de l'accueil : défis sociaux de l'habitat dans la France des années 2020* (L'Harmattan), cette loi est « une brèche dans l'inconditionnalité de l'hébergement ». Alors que près de trois mille enfants dorment à la rue, en majorité des exilés et des demandeurs d'asile, cette loi vient entériner une discrimination structurelle qui fait que la France s'est habituée à voir dormir des familles à la rue pour peu qu'elles ne soient pas blanches.

En affirmant que la question relève avant tout d'un problème migratoire, le gouvernement occulte son choix assumé d'une pénurie de places d'hébergement d'urgence tout en surfant sur le mythe de « l'appel d'air ». « *Ce n'est pas parce qu'on offre des conditions honteuses, indignes d'accueil, que les exilés ne viennent pas* », rappelle pourtant la chercheuse Camille Gardesse qui n'hésite pas à dénoncer un « *racisme structurel, voire institutionnel* » plus que jamais consacré par la loi immigration.



Dans un centre d'hébergement pour femmes avec enfants à Paris en 2020. © Photo Marta Nascimento / REA

**Mediapart : Face aux près de trois mille enfants qui dorment à la rue depuis la rentrée, le gouvernement affirmait, avant l'adoption de la loi immigration, qu'il s'agissait d'abord et avant tout d'un problème migratoire avec des flux difficiles à anticiper.**

**Camille Gardesse.** Même si ce ne sont pas les seules personnes à la rue, les familles qui dorment dehors, dans les campements qui existent depuis huit ans dans Paris et sa proche périphérie, sont effectivement pour beaucoup des personnes exilées et notamment des personnes demandeuses d'asile. Une partie d'entre elles a même un statut de réfugié. Dans ce cadre, ils et elles dépendent de la politique migratoire nationale et plus précisément du DNA (dispositif national d'accueil).

Mais – jusqu'à la loi adoptée cette semaine qui remet en cause le caractère inconditionnel de l'hébergement d'urgence – quel que soit le statut administratif, français ou étranger, l'État français était censé proposer à toute personne à la rue une place en hébergement, que ce soit en hébergement d'urgence ou en hébergement plus pérenne. Or il y a une saturation totale des dispositifs d'hébergement.

Affirmer qu'il s'agit d'un problème migratoire, c'est donc pour les autorités une manière d'instrumentaliser la question des migrations en se déchargeant de la responsabilité d'un déficit structurel de places d'hébergement. Un déficit sur lequel les associations, notamment la Fondation Abbé Pierre, alertent pourtant depuis des années.

Affirmer que ces structures seraient submergées par un afflux soudain de personnes exilées est assez étonnant. Cette argumentation nous était déjà servie en 2015-2016 – période qui a de fait connu une augmentation des dépôts de demande d'asile en Europe et en France, mais dont il faut nuancer la portée à long terme (voir les [travaux de François Héran](#)) – et c'était il y a huit ans ! Au bout de huit années, l'argumentaire de la « crise » s'essouffle un peu. Finalement, s'il est toujours mobilisé, on peut penser qu'il a une utilité pour les pouvoirs publics : il sert à être non pas dans la résolution de problèmes structurels, mais dans une gestion placée en permanence sous le signe de l'urgence.

Dans la perspective des Jeux olympiques, on assiste à des pratiques de dispersion spatiale à l'échelle nationale des personnes sans abri.

**Pourtant le gouvernement explique, chiffres à l'appui, qu'il n'y a jamais eu autant de places d'hébergement d'urgence et qu'il ne veut pas aller au-delà pour privilégier la politique du « Logement d'abord », c'est-à-dire un logement pérenne sans passer par des solutions temporaires.**

Le Logement d'abord est une bonne chose, mais dans les faits, il n'est pas développé, en tout cas ce n'est pas ce qu'on observe sur le terrain. Par ailleurs, il n'est pas aisé de connaître le nombre de places d'hébergement d'urgence auxquelles des personnes exilées peuvent avoir accès, compte tenu de la multiplicité des dispositifs.

Actuellement, ce qu'on constate en Île-de-France, c'est plutôt la fermeture de places. Dans la perspective des Jeux olympiques, on assiste à des pratiques de dispersion spatiale à l'échelle nationale des personnes sans abri, en les envoyant dans des sas d'accueil temporaire régionaux.

Ce qui paraît inadapté, c'est d'en faire une réponse systématique aux situations de ces personnes. Il faut comprendre qu'on est en train de parler de gens qui ont souvent des attaches en Île-de-France, des processus administratifs engagés, diverses ressources, et qui ont des parcours de multiples ruptures, donc ce n'est pas évident pour elles et eux de tout recommencer, encore une fois, ailleurs.

Il y a quelques jours a eu lieu l'évacuation d'un campement d'une centaine de personnes, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Seulement seize ont accepté une délocalisation à Strasbourg pour être hébergées. Les autres ont préféré rester en Île-de-France, même si elles ne seront mises à l'abri que pour une semaine. Si les gens font ces arbitrages, c'est qu'ils ont des raisons de le faire. Ça semble indiquer que la pure logique gestionnaire de flux, à partir de tableaux Excel, ne fonctionne pas.

Il faut aussi noter qu'il y avait dans ce campement une trentaine de mineurs non accompagnés à qui aucune proposition d'hébergement n'a été faite.



La sociologue et urbaniste Camille Gardesse.

**Vous avez coordonné le livre « Crise du logement, crise de l'accueil : défis sociaux de l'habitat dans la France des années 2020 » (L'Harmattan). Comment ces deux « crises » s'articulent-elles aujourd'hui ?**

La question de l'hébergement d'urgence, du mal-logement en général, est une question qu'on devrait penser sans distinction de statut administratif ni de nationalité. C'est le droit puisque le Dalo (droit au logement opposable) existe, comme le Daho (droit à l'hébergement opposable). La loi votée cette semaine introduit une brèche dans l'inconditionnalité de l'hébergement, principe pourtant fondamental de la République.

Mais il y a de fait une articulation entre politique migratoire et politique du logement pour certaines populations. Dans une situation où il y a déjà un problème d'accès au logement abordable, un mal-logement massif, les problématiques se cumulent pour les personnes exilées précaires, qui vivent sous le régime de politiques migratoires extrêmement restrictives et sécuritaires.

Par ailleurs, plusieurs travaux universitaires montrent la prégnance, dans l'application des politiques publiques, d'une forme de racisme structurel, voire institutionnel.

Regardons la manière dont les exilés ukrainiens ont été reçus, à juste titre d'ailleurs. On a bien vu comment la France a été capable d'accueillir dignement – et mille fois tant mieux – ces personnes fuyant une guerre dans un pays européen.

En comparaison, comment se fait-il qu'il y ait des personnes qui viennent d'un pays africain ou du Moyen-Orient qui dorment depuis des années dans la rue et que, pour elles, l'État ne trouve pas de places d'hébergement ? Il est arrivé que des centres d'hébergement pour les personnes ukrainiennes soient vides alors que, au même moment, des personnes soudanaises ou afghanes dormaient dans la rue.

Évidemment, on n'est pas dans une situation où, consciemment, les décideurs publics théorisent qu'on va refuser l'accès à des personnes racisées, mais le constat est troublant.

La loi votée le 19 décembre entérine de manière très claire une forme de préférence nationale.

Au demeurant, ça fait longtemps que des recherches ont montré que lorsqu'on interroge les bailleurs sociaux sur certains arbitrages réalisés pour le peuplement de leur parc de logements, des représentations racialisées reviennent toujours. Nous avons aussi pu l'observer dans la gestion des dispositifs d'hébergement ou d'accueil pour personnes demandeuses d'asile (Gardesse, Lelevrier, 2020).

Enfin, la loi votée le 19 décembre entérine de manière très claire une forme de préférence nationale qui va aggraver les situations de grande précarité de personnes étrangères. Comme l'a exprimé la Défenseure des droits, cette loi remet en cause des droits fondamentaux et porte atteinte aux principes d'égalité et de non-discrimination.

**Sur les places d'hébergement d'urgence, le gouvernement explique aussi qu'il ne veut pas « créer d'appel d'air ». Il soutient qu'à mesure que des places d'hébergement d'urgence sont créées, elles sont occupées par de nouveaux flux migratoires.**

C'est une rhétorique qu'on entend depuis quarante ans. Comme les chercheurs et chercheuses spécialistes des questions migratoires le soulignent depuis des années (*voir les travaux de Catherine Wihtol de Wenden*) : on n'a jamais vu une augmentation du nombre d'immigrés en raison d'une amélioration des prestations sociales. Ce n'est pas corrélé. À nouveau, la preuve par l'Ukraine : ce n'est pas parce qu'on a offert des conditions dignes d'accueil qu'on a été « submergés » par une nouvelle vague migratoire venant de l'Est.

À l'inverse, ce n'est pas parce qu'on offre des conditions honteuses, indignes d'accueil, que les exilés ne viennent pas. Même d'un point de vue purement pragmatique, cet argument-là n'a pas de valeur.

Mais par ailleurs, je ne suis pas certaine que nous devons placer le débat sur ce registre. Plus fondamentalement, quelle doit être la réponse politique quand on parle de personnes, d'hommes, de femmes et d'enfants qui dorment à la rue, qui subissent des violences institutionnelles en permanence, qui sont maltraitées et harcelées par la police ? Le premier combat ne doit-il pas être la lutte contre la pauvreté et l'objectif que plus personne ne dorme à la rue comme l'avait promis Emmanuel Macron en 2017 ?

[Immigration : une loi qui bafoue les droits les plus fondamentaux](#)  
19 décembre 2023

**Pour vous, le fait que des familles dorment aujourd’hui à la rue est le résultat d’un choix de la pénurie ?**

Oui, nous assistons à une forme légale, routinisée, d’organisation de la précarité et de l’errance. Quand on regarde ce qui se passe depuis 2015, on ne peut pas ne pas penser que c’est organisé. D’une certaine manière, on est passé d’un gouvernement dans l’urgence à un gouvernement par l’urgence, c’est-à-dire que ce qui était présenté initialement comme une situation de crise, à laquelle il fallait apporter des réponses temporaires et rapides, s’est mué en cycle pérenne, mais on a continué à ne proposer que des solutions dans l’urgence.

Même lorsque la ville de Paris a ouvert un centre de premier accueil pour les exilés à la rue, en 2016, elle a fait le choix d’un urbanisme temporaire avec une architecture modulable sur un site qui, de toute façon, allait être réaménagé quelques mois après. Donc on ne répond systématiquement que par l’urgence à un besoin que l’on sait pourtant être structurel.

**Dans cette intrication entre « crise du logement » et « crise de l’accueil », comment ressentez-vous le climat politique actuel ?**

Il me semble qu’il y a eu un tel déplacement de l’échiquier politique vers la droite – et même la droite de la droite – que des discours qui ont toujours existé à l’extrême droite – les étrangers prennent le pain, le travail et les logements des Français, ce que disait déjà l’extrême droite des immigrés italiens et polonais au début du XX<sup>e</sup> siècle – sont aujourd’hui pleinement incorporés par des partis au pouvoir.

Ce qui est effrayant, c’est que ce discours politique se renforce en permanence, alors même qu’en proportion avec l’ensemble de la population française, le nombre de personnes exilées qui ont besoin d’un hébergement ne paraît pas ingérable. Quand on sait le nombre de logements vacants, à Paris même et en Île-de-France, on comprend que ce sont nécessairement des choix politiques, et non pas uniquement pragmatiques, qui conduisent à ces situations.

**L’idée que des enfants dorment à la rue paraît particulièrement insupportable. Ces cas pourraient-ils être le dernier moyen de sensibiliser l’opinion à tous ces gens qui dorment dans la rue dans une certaine indifférence ?**

On se souvient de l’impact qu’avait eu, en 2015, la diffusion de la photo du petit Aylan, enfant syrien de trois ans mort sur une plage turque. Cela a permis un certain nombre de mobilisations à l’époque, d’organisation de solidarité envers les personnes exilées et de politisation *via* la prise de conscience des répercussions concrètes des politiques migratoires. Là, on voit aussi à Paris des mobilisations se faire autour de familles à la rue, autour des écoles notamment, mais cela reste réduit à des cercles restreints.

Au demeurant, les enfants et les femmes à la rue sont considérés comme plus vulnérables dans les politiques publiques et sont prioritaires pour accéder à des dispositifs d’hébergement ; mais dans les faits, surtout lorsque cette population est exilée, cela ne suffit pas à préserver de la rue tous les enfants et familles qui devraient être hébergés.

[Lucie Delaporte](#)